

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Trente-quatrième session du Comité permanent
Fort Lauderdale (Etats-Unis d'Amérique), 18 novembre 1994
17h15 - 18h00

RAPPORT RESUME

Membres:

Asie:	M. I. Umezu (Japon), président M. Komoda H. Tsuhata H. Yoshii S. Takagi N. Okuda P. Thanadka (Thaïlande)
Afrique:	H. Rumpf (Namibie) M. A. Kane (Sénégal) A. M. Elobeid (Soudan)
Amérique centrale et du sud et Caraïbes	V. Lichtschein (Argentine) N. Nathai-Gyan (Trinité-et-Tobago), vice-président suppléant
Amérique du Nord:	E. Ezcurra (Mexique)
Europe:	R. Smith (Royaume-Uni) S. Tveritinov (Fédération de Russie)
Océanie:	M. N. Raga (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Gouvernement dépositaire:	P. Dollinger (Suisse)
Précédent pays hôte:	M. P. Jones (Etats-Unis d'Amérique) S. Lieberman
Prochain pays hôte:	R. Martin (Zimbabwe)

Observateurs:

Afrique du Sud:	P. Mulder
Bulgarie:	G. Spiridonov
Burkina Faso:	K. Koalo
Canada:	D. Brackett
France:	J.-J. Lafitte
Pakistan:	A. Ullah J.
République-Unie de Tanzanie:	B. Moshi B. Andulege
Sainte-Lucie:	H. D. Walters

PNUE: R. Olembo

Secrétariat: I. Topkov
J. Berney

1. Ouverture de la session et allocution du Président

Le Président déclare la session ouverte, souhaite la bienvenue à tous les participants et leur demande de coopérer pleinement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Il déclare que Monsieur l'ambassadeur Akao, président de la huitième session de la Conférence des Parties, a accepté d'assumer la présidence du Comité permanent à partir de la session suivante. Cinq questions sont inscrites à l'ordre du jour de la présente session:

- Date et lieu de la prochaine session du Comité permanent;
- Lignes directrices relatives à l'acceptation de dons de l'organisation internationale non gouvernementale SWAN;
- Procédures relatives à la mise en place de l'étude sur la façon d'améliorer l'efficacité de la Convention;
- Prolongation du contrat du Secrétaire général adjoint du Secrétariat; et
- Autres questions.

2. Date et lieu de la prochaine session du Comité permanent

Le Comité permanent décide que sa prochaine session aura lieu à Genève du 14 au 17 mars 1995. Le Secrétaire général rappelle au Comité que la participation d'un représentant régional suppléant à une session du Comité n'est pas financée par le fonds d'affectation spéciale, sauf en cas d'absence du représentant régional. Il déclare également que le budget du fonds d'affectation spéciale pour 1995 ne prévoit ni le financement de la participation des nouveaux membres, ni celui de l'interprétation, mais que le Secrétariat fera de son mieux pour assurer l'interprétation simultanée ou consécutive.

3. Lignes directrices relatives à l'acceptation de dons de l'organisation internationale non gouvernementale SWAN

Le Président informe le Comité permanent qu'il a rencontré des représentants de SWAN International avant la session du Comité. Ceux-ci l'ont informé que SWAN International retire pour le moment sa demande d'être agréé par le Comité en tant que donateur. La question est donc résolue.

4. Procédures relatives à la mise en place de l'étude sur la façon d'améliorer l'efficacité de la Convention

Le Président suggère l'établissement d'un comité chargé de déterminer les orientations que le Comité devrait prendre au sujet de cette étude en application du document Com. 9.10. Il suggère que le Japon préside ce comité, lequel comprendrait également l'Argentine, la Namibie et le Royaume-Uni, ainsi que le Canada et la Nouvelle-Zélande en tant que conseillers sans droit de vote (ce comité est désigné ci-après sous le nom de "comité de sélection").

En réponse à une question de la représentante régionale de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Trinité-et-Tobago), le président déclare que le programme de travail du comité de sélection n'a pas encore été établi. Cependant, il envisage de demander au Secrétariat de faire un appel d'offres par voie d'annonce (peut-être dans la revue "*The Economist*") en décembre 1994 en demandant que les candidatures soient reçues au plus tard à la fin de janvier 1995, conformément au document Com. 9.10. Il précise que le comité de sélection se réunirait en février 1995 afin d'établir une courte liste de 2 ou 3 candidats. Le Comité permanent, à sa session de mars, interviewerait les candidats et prendrait la décision finale.

Le Comité accepte les suggestions du Président. Le représentant du précédent pays hôte suggère que les Parties soient notifiées de l'appel d'offres. Le Comité accepte cette suggestion.

L'observateur du Canada annonce que son pays est prêt à allouer une contribution de 50 000 dollars canadiens pour ce projet, que ce montant pourrait être disponible dans les prochaines semaines et qu'il suffirait pour couvrir les premières étapes de l'appel d'offres et les déplacements et activités du comité de sélection. Répondant à une question du représentant de la région européenne (le Royaume-Uni), le Secrétaire général confirme qu'il n'y a pas de fonds alloués à ce projet par le fonds d'affectation spéciale mais qu'en mars, l'état du budget sera examiné. Le Président rappelle donc au Comité que les Parties devraient fournir dès que possible les fonds disponibles pour cette étude.

Le Comité convient que, compte tenu des fonds limités actuellement disponibles, il vaut mieux ne pas établir de procédures précises pour la mise en oeuvre de l'étude et qu'une discussion approfondie de cette question et d'autres devrait avoir lieu en mars.

Le Comité décide en outre que le Secrétariat devra l'informer des décisions de la neuvième session de la Conférence des Parties qui pourraient avoir des incidences sur l'activité du Comité, et lui fournir le texte des décisions en question.

5. Prolongation du contrat du Secrétaire général adjoint du Secrétariat

Le Président rappelle au Comité permanent que la Conférence des Parties a pris la décision de négocier avec le Directeur exécutif du PNUE la prolongation du contrat du Secrétaire général adjoint jusqu'à la session suivante de la Conférence des Parties (document Com. 9.22). Le Président demande que le représentant du PNUE et le Directeur exécutif se consultent au sujet de cette décision et fassent rapport au Comité sur leurs conclusions. Le représentant du PNUE déclare que le texte de la décision de la Conférence est clair et très positif. Il déclare cependant que le Secrétariat est administré par le PNUE, dont la politique est définie par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il déclare que comme il ne peut pas rencontrer rapidement le Directeur exécutif, il prendra initialement contact avec le Directeur du Bureau des ressources humaines. Le contrat du Secrétaire général adjoint arrivant à expiration à la fin du mois de février 1995, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le processus de prise de décision soit rapidement engagé. A la question du représentant du PNUE sur la personne à contacter, le Président répond que le PNUE devrait traiter directement avec le président du Comité permanent. Le Comité décide d'envoyer au Directeur exécutif, par l'entremise du président, une demande officielle de prolongation du contrat du Secrétaire général adjoint, en demandant qu'il y soit répondu dès que possible. L'observateur du PNUE demande qu'aucune pression ne soit exercée sur le PNUE car cela risquerait d'aller à fin contraire.

6. Autres questions

L'observateur du PNUE se déclare préoccupé par le chevauchement des dates de la dixième session de la Conférence des Parties et de la session du Conseil d'administration du PNUE. Le Comité permanent décide que la dixième session se tiendra au cours du premier semestre de 1997. Le représentant du prochain pays hôte déclare que son gouvernement proposera des dates dès que possible.

Le représentant du précédent pays hôte rappelle la décision enregistrée dans le document Com. 9.32, de charger le Comité permanent d'établir un groupe de travail sur les bois; il suggère d'y donner suite immédiatement. Le représentant du Gouvernement dépositaire déclare que le président du Comité pour les plantes a été chargé de formuler les propositions initiales. Le Comité permanent décide que le président abordera la question

avec le président du Comité pour les plantes et demande que les propositions relatives au mandat et à la composition du Groupe soient soumises à la 35^e session du Comité permanent pour examen.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, le Président clôt la session à 18h00.

19.05.95